

Ce formulaire de souscription s'applique à toutes les entreprises ou institutions dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 10 000 000 €

Ce formulaire doit être rempli avec exactitude et véracité et nous fournir toutes les informations, circonstances et faits qui nous sont importants pour l'évaluation du risque à assurer ainsi que pour l'identification du preneur d'assurance et des assurés.

Intermédiaire en assurance / Courtier :	
Preneur d'assurance/Personne morale :	
Nom de la personne de contact :	
Adresse :	
Code postale et lieu :	
Numéro de téléphone :	
Site Web :	

Le formulaire de souscription CyberClear by Hiscox s'applique à toutes les entreprises / secteurs / activités **à l'exception de:**

- Institutions financières (banques, compagnies d'assurance, gestionnaires d'actifs, fonds de pension, etc.)
- Conseil et intermédiaire dans les produits financiers (par exemple: assurance, crédit, retraite et conseil hypothécaire etc.)
- Traitement des paiements, par exemple: Equens, iDeal, PayPal, Mastercard, ICS, American Express, etc.)
- Les médias sociaux et les réseaux sociaux (par exemple: YouTube, Tumblr, Facebook, LinkedIn, Twitter, etc.)
- Agences de notation (de crédit) ; (par exemple: D & B, Moody's, Fitch Ratings, Standard & Poor's, etc.)
- Jeux de hasard
- Industrie du sexe

Entrez les noms des **filiales** à assurer avec **vous** (plus de 50%)

1.
2.
3.
4.
5.

Volume chiffre d'affaires / exploitation (hors TVA, y compris les entités ci-dessus) au cours des 12 derniers mois: €

Le preneur d'assurance déclare:

- qu'aucune vente n'est générée directement ou indirectement aux États-Unis et / ou au Canada;
- ne pas être déjà assuré en Cyber auprès d'Hiscox ou ne pas avoir demandé de proposition d'assurance au cours des trois derniers mois
- ne pas avoir fait l'objet de mise en cause susceptible d'engager sa responsabilité et ne pas avoir connaissance de situations qui pourraient donner lieu à des mises en cause ou **sinistres**;
- qu'il n'y a jamais eu de plainte officielle concernant la manière dont le preneur d'assurance / l'assuré a traité les données personnelles
- ne jamais avoir fait l'objet d'une enquête relative à des données personnelles, y compris, mais sans s'y limiter, des données de carte de paiement, ni de vos activités liées à la vie privée;
- ne pas avoir plus de 100 000 données relatives à des cartes de paiement et / ou les avoir stockées dans son propre réseau et / ou systèmes (informatique) ou chez des tiers.
- avoir installé et activé un programme antivirus auprès d'un fournisseur réputé (par exemple, Eset, AVG, McAfee, Norton) sur ses systèmes (informatiques), y compris les ordinateurs Apple.

Montant assuré et prime

Montant assuré par sinistre et maximum par année d'assurance	Chiffre d'affaires annuel				
	Jusqu'à € 500.000	Entre € 500.000 et € 1 mln.	Entre € 1 mln et € 2,5 mln	Entre € 2,5 mln et € 5 mln	Entre € 5 mln et € 10 mln
€ 250.000	€ 628,00 TTC <input type="checkbox"/>	€ 753,00 TTC <input type="checkbox"/>	€ 928,00 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1229,00 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1911,00 TTC <input type="checkbox"/>
€ 500.000	€ 983,00 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1201,00 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1283,00 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1556,00 TTC <input type="checkbox"/>	€ 2239,00 TTC <input type="checkbox"/>
€ 1.000.000	€ 1365,00 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1584,00 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1966,00 TTC <input type="checkbox"/>	€ 2294,00 TTC <input type="checkbox"/>	€ 3004,00 TTC <input type="checkbox"/>
€ 2.000.000	€ 1966,00 TTC <input type="checkbox"/>	€ 2403,00 TTC <input type="checkbox"/>	€ 2785,00 TTC <input type="checkbox"/>	€ 3441,00 TTC <input type="checkbox"/>	€ 4096,00 TTC <input type="checkbox"/>

Dont par € 100,- de prime TTC; € 18,75 de frais d'acquisition estimés, € 9,63 de frais d'administration estimés et € 8,47 de taxes*

Franchise : € 1.000,- par demande en réparation / dommages (période de rétention) 8 heures. Cette franchise s'applique également aux mesures de contrôle imposées et des amendes.

Sous-limites:

Frais d'appel supplémentaires lors d'un piratage central téléphonique :	€ 50.000,- avec une franchise de € 1.250,-
Perte d'argent sur un compte :	€ 50.000,- avec une franchise de € 500,-
Service propre après une attaque cybernétique :	€ 15.000,- par année d'assurance en plus du montant assuré. Aucune franchise ne s'applique si l'assuré informe l'assureur endéans les 48 heures suivant l'incident

Conditions d'assurance

CyberClear by Hiscox BCR201901

Date d'effet (dans la limite de 48h après la date de signature): / / (jj/mm/aaaa)

Protection des données personnelles

HISCOX est le nom commercial de plusieurs sociétés du groupe HISCOX. La société intervenant en qualité de responsable du traitement de vos données à caractère personnel est indiquée sur la documentation qui vous est remise. En cas de doute ou de question, vous pouvez également nous contacter à tout moment par téléphone au 0032 2 788 26 00 ou en nous envoyant un courriel à dataprotectionofficer@hiscox.com. Nous collectons et traitons des informations vous concernant aux fins de proposer et d'exécuter des contrats d'assurance, et de pouvoir traiter vos **réclamations**. Vos données sont également utilisées à des fins commerciales, telles que la prévention et la détection des fraudes, ainsi que la gestion financière. Cela peut entraîner le partage de vos informations avec des sociétés du groupe et des tiers tels que des courtiers, des experts, des agences de renseignement de crédit, des prestataires de services, des conseillers professionnels, nos superviseurs ou des agences de prévention de la fraude. Vos appels téléphoniques sont également susceptibles d'être enregistrés, afin de nous aider à surveiller et à améliorer nos services. Pour de plus amples informations sur la manière dont vos données sont utilisées et quant à vos droits relatifs à vos données, nous vous invitons à consulter le document "déclaration vie privée" sur notre site: www.hiscox.be

Durée du contrat

Le contrat prend effet à compter de la date de signature de cette demande d'assurance par le preneur d'assurance, sous réserve du respect des critères d'éligibilité définis au présent document. Sauf convention contraire, la garantie prend cours le lendemain de la réception par l'assureur de la demande. L'assureur communiquera cette date au preneur d'assurance. Le preneur d'assurance dispose de la faculté, sauf pour les contrats d'une durée inférieure à trente jours, de résilier le contrat, avec effet immédiat au moment de la notification, dans un délai de quatorze jours pour les contrats d'assurance à compter de la réception par l'assureur de la demande. De son côté, l'assureur peut, sauf pour les contrats d'une durée inférieure à trente jours, résilier le contrat dans un délai de quatorze jours de la réception de la demande, la résiliation devenant effective huit jours après sa notification.

Déclaration finale

Attention: en signant le présent bulletin, vous déclarez remplir les conditions qui y sont mentionnées. De sorte que vous devenez éligible à la souscription de ce produit. Si ce n'est pas le cas, veuillez vous référer à votre courtier.

Dans le cadre de ce formulaire, les termes en gras **filiales, vous, sinistre**, et la **demande de réclamation** doivent avoir la même signification que dans les conditions d'assurance CyberClear BCR201901.

Vous souhaitez souscrire au produit d'assurance suivant: CyberClear by Hiscox. **Vous** confirmez qu'Hiscox n'a pas à effectuer d'analyse de marché pour le risque que **vous** souhaitez assurer. **Vous** reconnaissez que le contenu du contrat d'assurance du produit que **vous** avez choisi correspond à l'analyse de vos désirs et de vos besoins et que **vous** avez connaissance de la portée et des limites de ce produit que **vous** avez choisi. En signant ce formulaire, le soussigné reconnaît que la compagnie d'assurance, le représentant de la compagnie d'assurance et le courtier d'assurance ont rempli leurs devoirs d'information et / ou de conseil.

Le soussigné reconnaît avoir reçu les documents suivants et avoir pu les analyser avant la signature de la demande actuelle: le document d'information (IPIID), les termes et conditions d'assurance de la police.

Vous confirmez que **vous** avez choisi de recevoir les informations légales précontractuelles et contractuelles par voie électronique à votre adresse e-mail.

* Notez que si vous comparez différents contrats d'assurance, vous pouvez non seulement comparer les coûts estimés et les coûts des contrats, mais également prendre en compte d'autres éléments tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion. Les estimations ci-dessus donnent une meilleure idée de la part de prime utilisée pour couvrir le risque couvert par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, déduction faite des taxes et contributions, ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, comprend la partie de la prime utilisée pour fournir les services définis contractuellement et des coûts autres que ceux mentionnés ci-dessus (y compris les coûts communs et mutuellement partagés des réclamations et de leur gestion). Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice de la compagnie d'assurance, telles qu'approuvées par son assemblée générale

Signature

Le soussigné déclare qu'il est autorisé à représenter le preneur d'assurance, tel que directeur, associé ou gérant autorisé.

Titre et nom du représentant légal:

Raison sociale:

.....

.....

Etabli en 2 exemplaires originaux à:

Signature:

..... / /

Compagnie: Hiscox SA est une entreprise d'assurance agréée au Grand-Duché de Luxembourg sous le contrôle du Commissariat aux Assurances (CAA) et qui exerce ses activités d'assurance en Belgique via sa succursale belge sous le régime de la liberté d'établissement (Banque Nationale de Belgique (BNB): 3099).

Produit: Assurance Cyber "CyberClear by Hiscox"

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques et **n'est pas exhaustif**. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation contractuelle et précontractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il?

CyberClear by Hiscox assure votre entreprise entre autres contre les conséquences liées au piratage informatique, la perte de données, le vol de données et les attaques cybernétiques



Qu'est-ce qui est assuré?

Les demandes en réparation de tiers (« third-party ») consistent en:

- ✓ Responsabilité protection des données à caractère personnel
- ✓ Violation du droit au respect à la vie privée
- ✓ Violation d'une législation relative à la protection de la vie privée
- ✓ Violation du secret professionnel
- ✓ Concurrence déloyale personnelle
- ✓ Mesures de surveillance imposées + amende PCI DSS
- ✓ Sécurité insuffisante du réseau
- ✓ Préjudices corporels
- ✓ Responsabilité cybernétique et/ou multimedia
 - ✓ Transmission de logiciels malveillants
 - ✓ Violation de droits de propriété intellectuelle
 - ✓ Diffamation et/ou calomnie par des déclarations abusives et négatives

Domage subi par vous ("first-party")

- ✓ Violation de données: coûts d'enquêtes criminalistique (numériques) par des experts indépendants, frais liés aux notifications de la violation (obligation de notifier), frais de surveillance des crédits / protection de l'identité, frais de gestion des crises et des relations publiques.
- ✓ Perte d'exploitation (Business interruption)
 - ✓ Piratage informatique
 - ✓ Erreur humaine
- ✓ Dommage à des dendrées périssables
- ✓ Piratage informatique
 - ✓ Site web
 - ✓ Intranet
 - ✓ Réseau
- ✓ Extorsion cybernétique
- ✓ Frais d'appel supplémentaires lors d'un piratage du système téléphonique
- ✓ Perte d'argent sur un compte

Assistance en cas de cyberattaque

- ✓ Spécialistes en sécurité pour leurs conseils et fourniture de prestations d'urgence en IT
- ✓ Consultants de crise
- ✓ Consultants de première aide pour la prestation de services juridiques

Extensions

- ✓ Frais d'appel supplémentaires lors d'un piratage central téléphonique
- ✓ Frais d'appel supplémentaires lors d'un piratage centrale téléphonique: limitée à 50.000 EUR avec une franchise de 1.250 EUR
- ✓ Perte d'argent sur un compte: limitée à 50.000 EUR avec une franchise de 500 EUR
- ✓ Service propre après une attaque cybernétique: limitée à 15.000 EUR sans franchise



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Les frais de défense lorsque ceux-ci ne sont pas couverts et que l'assureur ne les a pas approuvés à l'avance ou qu'ils dépassent le montant maximum assuré
- ✗ Amendes, astreintes ou sanctions similaires (si pas assurables)
- ✗ Aucune indemnisation pour les réclamations ou dommages liés à:
 - ✗ brevets
 - ✗ dol
 - ✗ exécution d'enquêtes gouvernementales
 - ✗ titres de valeur et engagements financiers
- ✗ Assuré versus assuré
- ✗ Jeux de hasard
- ✗ Circonstances et demandes en réparation connues
- ✗ Guerre
- ✗ Atome
- ✗ Interruption et dysfonctionnement de service
- ✗ Responsabilité contractuelle (avec restrictions)
- ✗ Responsabilité du fait des produits et responsabilité professionnelle
- ✗ Extorsion cybernétique:
 - ✗ vol de la rançon sous la menace imminente de violence
 - ✗ donner la rançon
 - ✗ actes frauduleux ou criminels
- ✗ Données (personnelles) USA sauf si une couverture a été convenue pour cela
- ✗ Paiement immédiat de rançon



Y a-t-il des restrictions à la couverture?

- ! L'indemnisation par sinistre et / ou par dommage propre, y compris les frais de défense et de secours, est déterminée dans les conditions spéciales et est réduite par la franchise d'application Assistance psychologique : 1.000 EUR



Où suis-je couvert(e)?

Activités réalisées dans la zone de couverture spécifiée dans les conditions spéciales. Les données (personnelles) d'un citoyen / résident des États-Unis ou confidentielles ou les informations sur les sociétés établies aux États-Unis ne sont pas couvertes, à moins que l'assureur et le preneur d'assurance n'en aient convenu



Quelles sont mes obligations?

- Lorsque vous souscrivez une police, un renouvellement ou une modification de votre police, vous devez indiquer le risque et les modifications à apporter à la situation existante, ainsi que répondre aux questions qui vous sont posées avec soin, honnêteté et diligence.
- Vous devez prendre toutes les précautions raisonnables pour prévenir et / ou limiter les pertes ou les dommages.
- Vous devez informer votre assureur dès que vous avez connaissance d'un événement susceptible de donner lieu à une demande d'indemnisation.
- Si vous introduisez une demande d'indemnisation, vous devez soumettre tous les documents et autres preuves nécessaires pour traiter votre demande. Vous devez également respecter la procédure de notification telle que définie dans la police.
- Payer la prime.



Quand et comment effectuer les paiements?

- Vous payez le montant indiqué sur l'avis de paiement que vous recevez de notre part ou de votre courtier.
- Le paiement doit avoir eu lieu au plus tard à la date d'échéance de la prime.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

- La couverture prend effet le jour du premier paiement de prime.
- La couverture a une durée d'un an renouvelée tacitement.



Comment puis-je résilier le contrat?

- Vous avez le droit de résilier la police avec effet immédiat dans les quatorze jours de la prise d'effet de la garantie.
- Vous pouvez résilier le contrat à l'échéance annuelle, par lettre recommandée, par exploit d'huissier ou par remise d'une lettre contre récépissé, moyennant un préavis d'un mois avant la date d'échéance.

Dispositions Légales

A propos d'Hiscox SA

Hiscox SA est une entreprise d'assurance agréée au Grand-Duché de Luxembourg sous le contrôle du Commissariat aux Assurances (CAA). Hiscox SA est dûment autorisée à exercer ses activités d'assurance dans d'autres États membres de l'Union Européenne et de l'Espace Économique Européen. Pour plus de détails, **vous** pouvez consulter le registre au www.caa.lu.

Hiscox SA est immatriculée au Registre de commerce et des sociétés (RCS Luxembourg) sous le numéro RCS Luxembourg B217018. Le siège social de Hiscox SA est situé au 35F, Avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, LUXEMBOURG. Pour plus de détails, **vous** pouvez consulter le registre au www.lbr.lu

Hiscox SA est dûment autorisée à exercer ses activités d'assurance en Belgique sous le régime de la liberté d'établissement.

Vous pouvez consulter les détails d'immatriculation de la succursale belge sous le numéro de référence 3099 auprès de la Banque Nationale Belge ("BNB" – Avenue du Berlaumont 14, 1000 Bruxelles, Belgique) : <https://www.nbb.be>

La succursale belge d'Hiscox SA est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.642.934 La succursale belge de Hiscox SA est situé au Avenue du Bourget 42 B8, 1130 Bruxelles.

Chaines de distribution et conseil

Hiscox SA distribue ses produits par l'intermédiaire d'un groupe sélectionné d'intermédiaires en assurance.

Hiscox SA ne fournit pas de conseils par rapport à ses mêmes assurances. Bien évidemment, **vous** pouvez **vous** adresser à votre courtier et/ou conseiller en assurance afin que ces derniers **vous** portent conseil.

Procédure de plainte

Toute éventuelle demande ou plainte peut être adressée à:

- Votre courtier d'assurance
- Hiscox SA:
Avenue du Bourget 42 B8
B-1130 Bruxelles, Belgique
Tel.: +32 (0)2 788 26 00
Fax: +32 (0)2 788 26 01
E-mail: hiscox.complaints@hiscox.be
- L'Ombudsman des assurances:
Square des Meeûs 35, 1000 Bruxelles
Tel.: +32 (0)2 547 58 71
Fax: +32 (0)2 547 59 75
E-mail: info@ombudsman.as
- Commissariat aux Assurances
7, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
E-mail: caa@caa.lu

If you are a consumer, you may also address your complaint in English, French or German to the Insurance Ombudsman in Luxembourg, located at:

- Insurance Ombudsman ACA,
12, rue Erasme,
L - 1468 Luxembourg
Tel: +352 44 21 44 1
Fax: +352 44-02-89
E-mail: mediateur@aca.lu

Le dépôt d'une plainte n'exclut pas la possibilité d'entamer une procédure judiciaire.

Traitement des données à caractère personnel

Hiscox SA agit en qualité de responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

Nous collectons et traitons des informations **vous** concernant aux fins de proposer et d'exécuter des contrats d'assurance, et de pouvoir traiter vos **réclamations**. Vos données sont également utilisées à des fins commerciales, telles que la prévention et la détection des fraudes, ainsi que la gestion financière. Cela peut entraîner le partage de vos informations avec des sociétés du groupe et des tiers tels que des courtiers, des experts, des agences de renseignement de crédit, des prestataires de services, des conseillers professionnels, nos superviseurs ou des agences de prévention de la fraude. Vos appels téléphoniques sont également susceptibles d'être enregistrés afin de nous aider à surveiller et à améliorer nos services. Pour de plus amples informations sur la manière dont vos données sont utilisées et quant aux droits relatifs à vos données, nous **vous** invitons à consulter le document "déclaration vie privée" sur notre site: www.hiscox.be ou à nous contacter au 0032 2 788 26 00 ou par mail à dataprotectionofficer@hiscox.com.